

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER

Procuration : Emilie DE BOUVER à Sophie DUCCA

Convocation et affichage : 16/10/2023

Secrétaire de séance : Mme Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un montant de 600 € est inscrit au budget 2023 et que seules les associations ayant fait une demande en due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

**Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer aux associations les sommes se répartissant ainsi qu'il suit :**

Centre de secours Noyers/Jabron.....	100,00 €
ADMR de la Vallée .....	100,00 €
Association Les P'tits loups de la Vallée	100,00 €
Club 3 <sup>ème</sup> âge St-Vincent sur Jabron.....	100.00 €
FSL .....	31.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>431.11 €</b>
<b>Disponible pour d'autres demandes :</b>	<b>168.89 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 23 octobre 2023.

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

  
